

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 17 octobre 2008

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2008-11-5-3

**Service consulté**  
DIF

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT  
MIXTE D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN-GRAND BALLON**

Résumé : le présent rapport a pour objet de proposer de fixer la participation du Département pour l'année 2008 aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement du massif du Markstein-Grand Ballon, à 139 066 Euros.

A l'occasion du vote du budget primitif 2008, l'Assemblée Départementale a inscrit des crédits correspondant à la participation du Département au fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement du massif du Markstein-Grand Ballon pour un montant s'élevant à 165 310 Euros.

Cette inscription a été réalisée à partir d'un projet de budget établi par le syndicat.

Le vote du budget syndical en mars 2008, a été suivi de l'adoption d'une décision modificative par le comité le 25 août 2008 qui nécessite un réajustement des crédits inscrits au budget primitif départemental et conduit à une diminution de la participation statutaire.

En tant que membre du syndicat mixte, le Département contribue à son fonctionnement général, par une participation à parité entre le Département et les Communautés de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Région de Guebwiller, correspondant à 50 % pour le Département et à 25 % pour chaque communauté de communes.

En ce qui concerne le cas particulier du syndicat du Markstein-Grand Ballon, le Département participe également à l'équilibre des budgets eau et assainissement et a accepté de maintenir dans les nouveaux statuts, les taux existant avant leur adoption, à savoir 88,80 % pour l'eau et 74,60 % l'assainissement.

L'analyse détaillée du budget général et des budgets annexes, comparés à ceux de l'année 2007, conduit au constat suivant :

- ❖ La participation totale pour 2008 est en diminution de 16,77 %,
- ❖ La participation au budget général est en forte diminution, en raison d'un excédent de fonctionnement reporté, celle liée aux budgets eau et assainissement est en légère diminution 3, 65 %.

Par conséquent, il vous est proposé de fixer la participation au syndicat à 139 066 €, selon la répartition suivante :

- ❖ Budget général : 20 000 €
- ❖ Budget eau : 70 691 €
- ❖ Budget assainissement : 48 375 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ de fixer la participation au fonctionnement du syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon à 139 066 Euros
- ❖ de prendre en compte la diminution de 26 244 Euros effectuée lors de la décision modificative N° 1 sur les crédits inscrits au budget primitif pour un montant initial de 165 310 Euros et d'engager les crédits de paiement en fonctionnement à hauteur de la participation fixée ci-dessus sur le programme F044, chapitre 6561, enveloppe 102532 du budget départemental,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER